

Lapeyrouse



*informations
municipales*



**Place
du Poids
Public**



**Le Foyer
Culturel
Laïc**



**Augères
l'Étang
et l'Usine**

Le mot du Maire

LE QUOTIDIEN : triste réalité

Canton de MONTAIGUT

Arrondissement de RIOM

Département du PUY-DE-DOME

63

REVUE D'INFORMATION
MUNICIPALE

diffusée gratuitement

Reproduction et Vente

Interdites

Rédaction - Documentation

Diffusion

Mairie de :

LAPEYROUSE

- Mot du Maire
- Budget
- Réalisations
- Projets
- Services divers

Chers Amis,

Que de difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée !

Pour vous, agriculteurs : augmentation importante de vos charges et du coût des produits indispensables à vos exploitations, parallèlement diminution du montant de vos ventes avec la baisse constante des prix du mouton, du boeuf et du porc (sauf depuis quelques mois pour ce dernier).

Pour vous, ouvriers et salariés, difficultés de trouver un emploi, et par ailleurs, stagnation de votre pouvoir d'achat avec une faible progression des salaires face à une inflation galopante..

Pour vous, artisans et commerçants, votre élimination n'est-elle pas programmée malgré les belles promesses ?

Politique de structures nouvelles dépersonnalisées où l'on étouffe le petit commerce par la grande surface.

Pour vous, retraités, ce que l'on vous donne d'une main, on vous le reprend de l'autre, contrairement à ce que l'on vous serine journellement à la radio ou à la T.V..

Vivre avec 1 200 F par mois, alors que l'on parle de vous imposer des cotisations supplémentaires...

Pour vous les jeunes : quand un premier emploi ? Combien êtes-vous partis, cette année, du pays, sans espoir de retour, pour essayer de gagner votre vie ? ...

Nul espoir à l'horizon, le chemin n'est pas tracé, si ce n'est l'impasse la plus obscure.

Alors ne faut-il pas réagir ? Rompre le joug ? S'insurger contre ce que l'on fait de nous, briser cette politique de l'abandon et du chloroforme à bon marché ?

Assez des privilèges de quelques uns et de l'oppression du plus grand nombre.

Numéro inconnu dans la multitude qui l'ignore, l'individu responsable n'a plus le droit de cité.

Sachons stigmatiser ce régime du laisser faire et du laisser aller ainsi que tout projet d'asservissement de la liberté.

Sachons pour tout dire, "éveiller en nous les échos de la vie" : combattons l'injustice, posons les vraies questions et donnons leur des réponses concrètes, sans démagogie et sans "clientélisme".

C'est ici que se trouve l'espoir et ce sont les vœux que votre Maire formule pour la nouvelle année.

Le Maire,

Jean MICHEL.

Démographie

Certains se souviennent des années 1925-1930. A l'époque, il y avait 5 classes et les cours de l'école grouillaient d'enfants.



Tous ces enfants, au fur et à mesure qu'ils grandissaient, animaient les villages.

L'hiver, on se rassemblait, on veillait, on se permettait même quelquefois, de faire de mauvais tours ; on était jeune.

Aujourd'hui, les maisons se ferment, les classes aussi. Les quelques jeunes qui restent, travaillent en ville et ne font qu'une courte apparition le dimanche.

Les villages sont calmes, voire déserts.



Dans le tableau ci-contre, les élèves du cours moyen se sont livrés à une courte enquête sur l'évolution de la population de LAPEYROUSE de 1856 à 1975.

Communale

VARIATION DE LA POPULATION DANS LES PRINCIPAUX VILLAGES DE LA COMMUNE ENTRE 1856 ET 1975

VILLAGES	1856	1881	1891	1901	1936	1975
LES AIGUILLONS	60	72	69	55	46	22
LES AMIRAUX	33	61	46	35	29	18
BONNEFONT	11	16	20	15	9	6
LE BOURG	135	167	201	188	117	133
LES CHAPUZARDS	30	29	32	23	12	4
LES CHEMINS	54	71	71	76	53	23
LE CHIEZ	11	15	24	19	15	9
LA CHIRAILLE	30	26	28	24	13	9
LE CLUZEAU	46	51	44	41	26	14
CHEZ COUTIER	20	29	30	22	15	25
LE CRECHOL	142	133	122	110	60	33
LA FORET	24	-	37	25	13	3
LA GARE	-	49	-	-	65	57
LAVAL	33	41	40	28	24	9
LA LOGE	31	44	60	81	91	41
LA MAISON NEUVE	26	49	47	44	30	19
LA MAISON ROUGE	6	17	23	19	16	21
MONTABAN	16	18	19	24	12	1
LES MONTEIX	66	74	65	59	34	20
MONTMIRAIL	76	98	64	56	36	28
LE MONT	43	49	56	54	25	13
PEUCHOT	28	54	40	33	34	13
LE PLAIX	16	34	38	32	20	7
LE POUX	20	29	30	27	15	19
LES PRATS	22	29	31	28	13	18
LE VERNET	83	77	76	56	36	16
VILLARGEAT	56	41	46	37	28	15
LA VILLATTE	22	18	25	31	19	14

Le Conseil Municipal

S'il est certain que les élus sont responsables devant la population, encore convient-il, pour cette dernière, d'effectuer ses ou son choix en connaissance de cause.

C'est la raison pour laquelle nous avons promis de faire en sorte, d'une part, que vous soyez prévenus de toutes les réunions du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de chaque séance ; nous vous donnons ainsi la possibilité d'assister aux réunions ou de poser préalablement les questions de votre choix. D'autre part, d'effectuer ponctuellement, après chaque réunion du conseil, un compte-rendu dans la presse afin de vous indiquer les décisions prises, les projets en voie d'élaboration ; en définitive, de vous tenir informés de la vie administrative de la commune ainsi que de sa vie quotidienne et des grands traits de son avenir.

Au cours des trois années écoulées, nous avons scrupuleusement respecté notre engagement en essayant d'améliorer "le passage de l'information" par une diffusion sur les deux éditions (Allier et Puy-De-Dôme) du journal "LA MONTAGNE".

Ce que nous pouvons regretter, c'est peut-être qu'il n'y ait pas plus de participation effective de vous tous lors des séances du Conseil Municipal.

Vos conseillers ne sont pas des hommes infailibles et l'avis du plus grand nombre serait fort utile et améliorerait encore le dialogue, la concertation entre élus et citoyens. Sans s'appesantir sur les regrets, le Conseil a pensé qu'un rappel des principales décisions prises au cours de cette année vous permettrait, pour ceux qui n'ont pas lu ou reçu le journal, de prendre connaissance ; pour d'autres, d'avoir un condensé et enfin pour tous, de pouvoir exercer d'une manière plus efficace et en connaissance de cause votre contrôle sur vos élus.

A titre indicatif, plus de 80 articles ou communiqués sont parus à ce jour, pour l'année 1979, et le conseil municipal s'est réuni 11 fois.

Séance du 5 juin



Adjudication du marché des travaux d'assainissement. — Le maire indique qu'il va être procédé à l'ouverture des plis déposés à la suite de l'appel d'offres restreint qui a été engagé pour l'exécution d'une première tranche du réseau d'assainissement. Les meilleures conditions sont faites par l'entreprise Mouton et l'assemblée, sur le vu des résultats du dépouillement des soumissions, décide de confier les travaux d'assainissement à cette entreprise et donne tous pouvoirs au maire pour signer les marchés à intervenir entre la commune et cette entreprise.

Fichier électoral. — Suite à une réunion d'information qui s'est tenue en mairie de Lapeyrouse le lundi 3 avril, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de son mandat qui est une obligation informatique le fichier électoral de la commune, de très nombreux avantages peuvent être obtenus au vu du seul maintien de votre adresse.

Pour en faire, il a mandaté le maire afin de passer toute convention avec la ville de Clermont-Ferrand, maître d'opération, aux conditions exposées devant le Conseil.

Fleurissement de Lapeyrouse. — Par ailleurs, il est fait compte rendu des propositions établies à la demande du maire par les établissements Delbord, concernant des bacs à fleurs à mettre en place tant à la mairie que sur la place de la Mairie qu'ont écoles, ainsi que la plantation des fleurs dans les bacs et celle de rosiers autour de la croix vers la halle, du monument aux morts, sur la dalle des v-v.

recouverte de terre et d'arbustes le long de la balustrade, près de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des mandats les propositions ainsi établies.

Eclairage public. — Il est donné lecture de la lettre adressée au maire par le sénateur Barrot, président du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme aux termes de laquelle il est précisé que l'étude des travaux d'éclairage public a été réalisée à la demande de la municipalité, dans la commune.

Cette étude fait ressortir une dépense de 15.000 F pour l'implantation du divers points d'éclairage.

Le coût de la dépense sera pris en charge pour 80 % par le Syndicat départemental, soit la somme de 12.000 F, le supplément étant payé par la subvention du Syndicat électrique de Saint-Eloy.

Le Conseil a donc pris acte du projet d'implantation de dix nouvelles lampes et se réjouit

Séance du 23 avril



que le montant des travaux soit exécuté ultérieurement.

Ordures ménagères. — Comme précédemment indiqué, le service de ramassage des ordures ménagères a été reconduit pour l'année 1979 sur les mêmes modalités que celles précédemment existantes, à savoir : agglomération du bourg et de la gare, une fois par semaine ; les villages et hameaux une fois tous les quinze jours.

Le coût de l'opération s'élève pour l'année en cours, à la somme de 17.000 F et figure au budget primitif.

Il est rappelé que chaque personne habitant la commune est en droit d'exiger le ramassage dans ces conditions.

Si à un jour, un habitant ou un habitant ne figurent pas dans le journal, les intéressés sont priés de se faire connaître, au maire.

Il est, par ailleurs, indiqué que ce ramassage concerne les ordures ménagères à l'exclusion de tous déchets de jardin et domestiques et objets n'entrant pas dans le cadre ainsi défini.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPEYROUSE

Au cours de la dernière séance étaient présents : Jean Michel, Camille Buvat, Robert Decorps, Marcel Guillot, Robert Beuchardon, Paul Meunier, Yvon Monclou, Henri Guillot, Gustave Arnould, Paul Meunier, Henri Perrin, Maurice Colas.

F.S.R. — Le maire devait faire part au Conseil de la correspondance de M. le Conseiller général en date du 14 mai dernier par laquelle il informait qu'une prochaine réunion se tiendrait en mairie de Montagnat le 14 juin avec l'entrée du jour la distribution de la dotation du Fonds social d'investissement destinée pour le canton de Montagnat.

Les communes bénéficiaires de cette dotation étant à tour de rôle, il est indiqué que la commune de Lapeyrouse dans le cadre des critères de répartition actuelle, pourrait bénéficier d'une subvention de 41.975 F.

Le Conseil s'est rendu de l'allocution de cette subvention qui permettra de réaliser des travaux d'aménagement routier pour un montant de 11.000 F soit 3000 subventionnés à 14 %.

Après une large discussion, le Conseil a décidé que cette somme servirait à l'aménagement du chemin de Bonafond.

Ordures ménagères. — Il a été fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rives le 21 mai dernier en présence de M. le Sous-Préfet, des représentants des diverses communes des cantons de Saint-Gervais, Menat, Lempdes et Montagnat.

C'est donc M. Gustave Arnould qui avait représenté la commune à cette réunion qui devait indiquer au Conseil que la date limite prévue par le législateur pour le traitement des ordures ménagères, conformément à la loi, était fixée au mois de juillet 1960 et que dans ces conditions, devait être mise en place à cette date une installation de triage, soit l'aménagement et l'exploitation d'une déchèterie communale.

Chaque commune concernée n'ayant pas les moyens financiers pour faire face à la mise en place de l'une de ces solutions il a été envisagé le ramassage et le regroupement des ordures des cantons voisins et la création d'un syndicat intercommunal des communes concernées.

Après étude des différentes solutions et de leur coût, le Conseil a adopté la dernière

solution proposée, à savoir : création en commun et création d'une station de triage à Saint-Eloy-les-Mines. Il est à noter que le coût envisagé serait de l'ordre de 54 F par habitant ce qui, à l'évidence même est très supérieur à celui actuellement pratiqué.

C.E.S. — Le maire a fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 11 mai à Saint-Eloy-les-Mines et qui réunissait les communes intéressées par le problème du C.E.S. de Saint-Eloy-les-Mines.

Le Conseil a pu noter qu'un début d'entente s'était manifesté et que des propositions communes ont été faites aux divers conseils municipaux, à savoir : création d'un syndicat intercommunal aux fins de gestion et de répartition des frais de fonctionnement et de construction du C.E.S. sur les bases suivantes :

— Frais de construction pris en charge par le syndicat et répartis comme suit : part fixe à la charge de la commune de Saint-Eloy, 30 % avant tout partage ; les 70 % restant répartis entre les communes en application des listes. En définitive, cela revient à dire que la commune de Saint-Eloy prendrait à sa charge environ 70 % des frais de construction ce qui semble conforme à une juste répartition compte tenu des retombées économiques.

— Frais de fonctionnement pris en charge par le syndicat et répartis entre les communes en application des listes.

Après en avoir délibéré, le Conseil a donné son accord à cette répartition ainsi qu'à la création d'un syndicat intercommunal où chaque commune serait représentée par deux délégués, un délégué supplémentaire pouvant être désigné par tranche de mille habitants.

ELECTION DU NOUVEL ADJOINT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPEYROUSE

Étaient présents : MM. Michel, Buvat, Decorps, Guillot, Beuchardon, Meunier, Monclou, Berthier, Guillot, Arnould, Meunier, Perrin et Colas.

Le maire devait donner lecture de la lettre du sous-préfet en date du 10 octobre, par laquelle ce dernier lui demandait de bien vouloir valider l'acceptation de la démission de premier adjoint de M. Camille Buvat par le préfet du Puy-de-Dôme à l'issue suite à la lettre de démission de ce dernier en date du 23 septembre.

Conformément à la loi, c'est donc M. Robert Decorps, deuxième adjoint réglementaire qui devient automatiquement premier adjoint ; il convenait de procéder à l'élection d'un deuxième adjoint en remplacement de M. Robert Decorps.

Il était fait appel à candidature, le maire devait présenter la candidature de M. Maurice Colas au poste de deuxième adjoint au nom de la majorité du Conseil municipal ; aucune autre candidature n'étant proposée, le vote devait avoir lieu à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Votants : 13 ; exprimés : 12 ; bulletin blanc : 1. Majorité absolue : 7.

Ont obtenu : Maurice Colas, 11 voix et Camille Buvat, une voix.

M. Maurice Colas, était déclaré élu deuxième adjoint réglementaire.

Le maire devait remercier chaleureusement M. Camille Buvat pour sa collaboration en tant que premier adjoint durant les deux années et demi écoulées.

Le maire devait dire, par ailleurs, qu'il comprenait les raisons personnelles pour lesquelles M. Buvat avait donné sa démission et dont il avait bien rendu lui-même part.

Toutefois de rigueur, homme de parole, homme de compétence, homme de dévouement, homme à l'esprit ouvert aux choses de la vie, prenant ses décisions avec calme réfléchi, tel est Thémis que vous êtes, monsieur Camille Buvat, marqué de plus par un dévouement qui n'a d'égal que la bonté de cœur et

d'amitié dont vous avez manifesté tout à mon égard qu'à celui de tous les membres de notre Conseil, devant dire le maire.

Ce dernier devait d'ailleurs se féliciter d'avoir eu à ses côtés M. Buvat pour l'accompagner et le guider de ses conseils éclairés lors de ses premiers pas en tant que premier magistrat de cette commune.

« Vous nous quittez en tant qu'adjoint, mais vous restez toujours à nos côtés en tant que conseiller municipal, et soyez assuré que nous ne manquerons pas d'avoir encore recours à vous et comme vous nous l'avez indiqué nous savons que nous pouvons compter sur votre présence et sur votre dévouement à la commune de la mairie communale ».

Se tournant ensuite vers M. Maurice Colas, le maire devait le féliciter de sa brillante élection au poste de deuxième adjoint par 11 voix, une abstention et un bulletin à M. Buvat. Remarquant qu'il ne démontrent pas l'insouciance au sein du Conseil, montrant pour le moins l'accord manifesté à une très large majorité sur les nouvelles orientations qui ont été prises depuis deux ans et demi.

Le maire se réjouissait particulièrement d'avoir comme nouvel adjoint un ami et un jeune conseiller municipal avec lequel il n'eut aucune difficulté à travailler bien, bien entendu, qu'avec M. Robert Decorps, premier adjoint.

De son côté, M. Colas tenait à remercier tous ceux qui, par leur vote, lui ont manifesté leur confiance.

Le Conseil devait décider, par ailleurs, que M. Maurice Colas représenterait aux côtés de M. Paul Meunier, des Châtagniers, précédemment désigné, la commune au syndicat intercommunal de triage de Menat et ce, en remplacement de M. Buvat.

La séance était levée et tout le Conseil était cordialement invité à un petit vin d'honneur, salle de la bibliothèque.

Avis de la mairie. — La mairie sera fermée les jours de vendredi 9, samedi 10, lundi 11 et mardi 12 novembre.

Séance du
14 juin

Séance du 28 octobre

Acquisition du terrain face à la mairie pour aménagement du futur stade de football. — Il a été décidé de réserver à l'achat de 200 m de terrain de 1 m 40 par 10 mètres en plus du 20 mètres, à la somme totale investie de 2000 F.

Les propositions sont parvenues de faire appel de cette somme, sans reclamer quant à cela, le montant maximum de 2000 F.

Qu'il soit en fait, l'apport de cette somme, il a été décidé de faire immédiatement une proposition de la somme de 2000 F au conseil de la commune, à savoir la somme de 2000 F, et de consacrer la différence entre ces 2000 F et celle des parcs.

La proposition de l'apport de cette somme par les fonds propres.

Séance du 12 avril

LE BUDGET

DÉPENSES

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles ...)	45 100	6,6 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, Ecoles, Voirie)	116 070	17,1 %
TRAVAUX et SERVICES EXTERIEURS (entretien des bâtiments, de la voirie, électricité, assurances ...)	95 766	14,1 %
PARTICIPATIONS et CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S.)	66 028	9,7 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	29 000	4,3 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (Impôts, Indemnités du Maire et des Adjointes)	33 331	5,0 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	102 143	15,0 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	191 202	28,2 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	87 463	8,5 %
TERRAIN	150 909	14,7 %
TRAVAUX ECOLES - CURE	150 000	14,6 %
VOIRIE	164 168	16,0 %
TOUT A L'EGOUT	305 000	29,7 %
W C PUBLICS - CIMETIERE	156 338	15,2 %
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSTRUCTION DU C.E.S.	12 716	1,3 %

LE BUDGET

RECETTES

- FONCTIONNEMENT

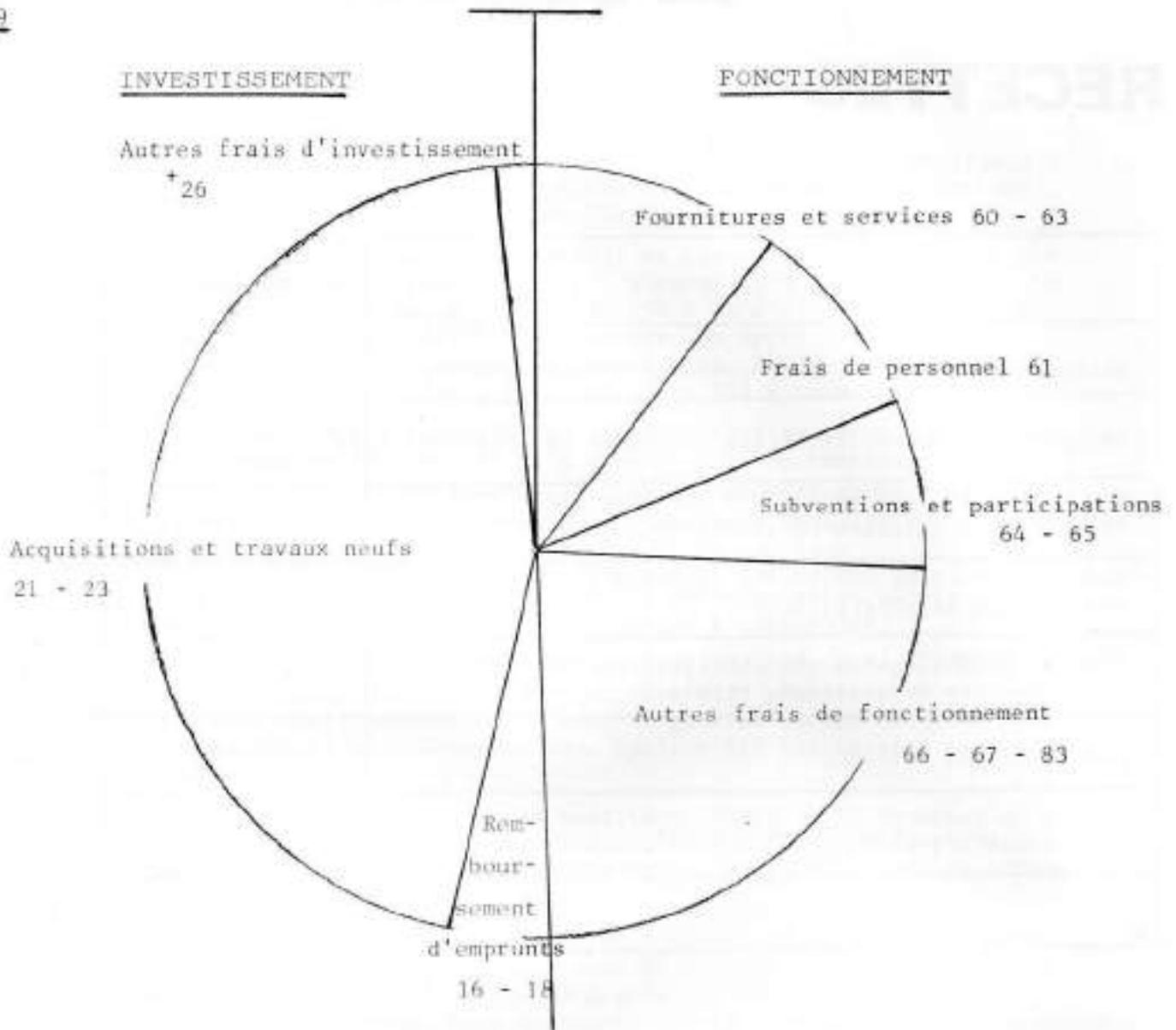
R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS DOMANIAUX (Loyer, concession dans cimetière)	3 600	0,5 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	720	0,1 %
RECouvreMENTS (redevances sur consommation d'eau, recouvrement sur frais de chauffage, éclairage)	6 840	1,0 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie attribution de répartition)	256 364	37,7 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur spectacles, taxe additionnelle aux dts de mutation, permis de chasser)	8 997	1,3 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	376 000	55,3 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	27 322	4,1 %

- INVESTISSEMENT

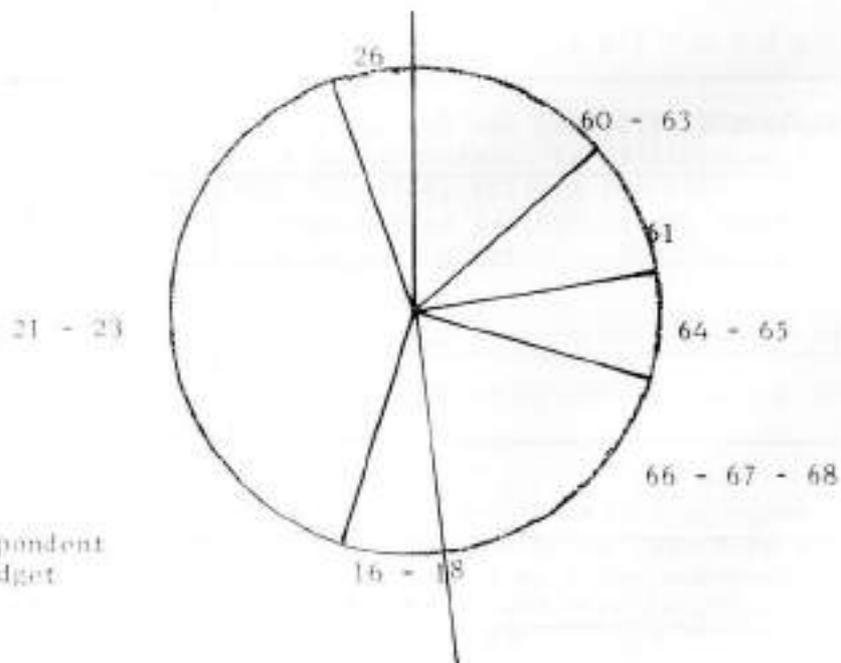
R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	190 723	18,5 %
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	227 500	22,1 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 202	18,5 %
FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	36 170	3,5 %
EMPRUNTS	385 000	37,4 %

D E P E N S E S

EN 1979



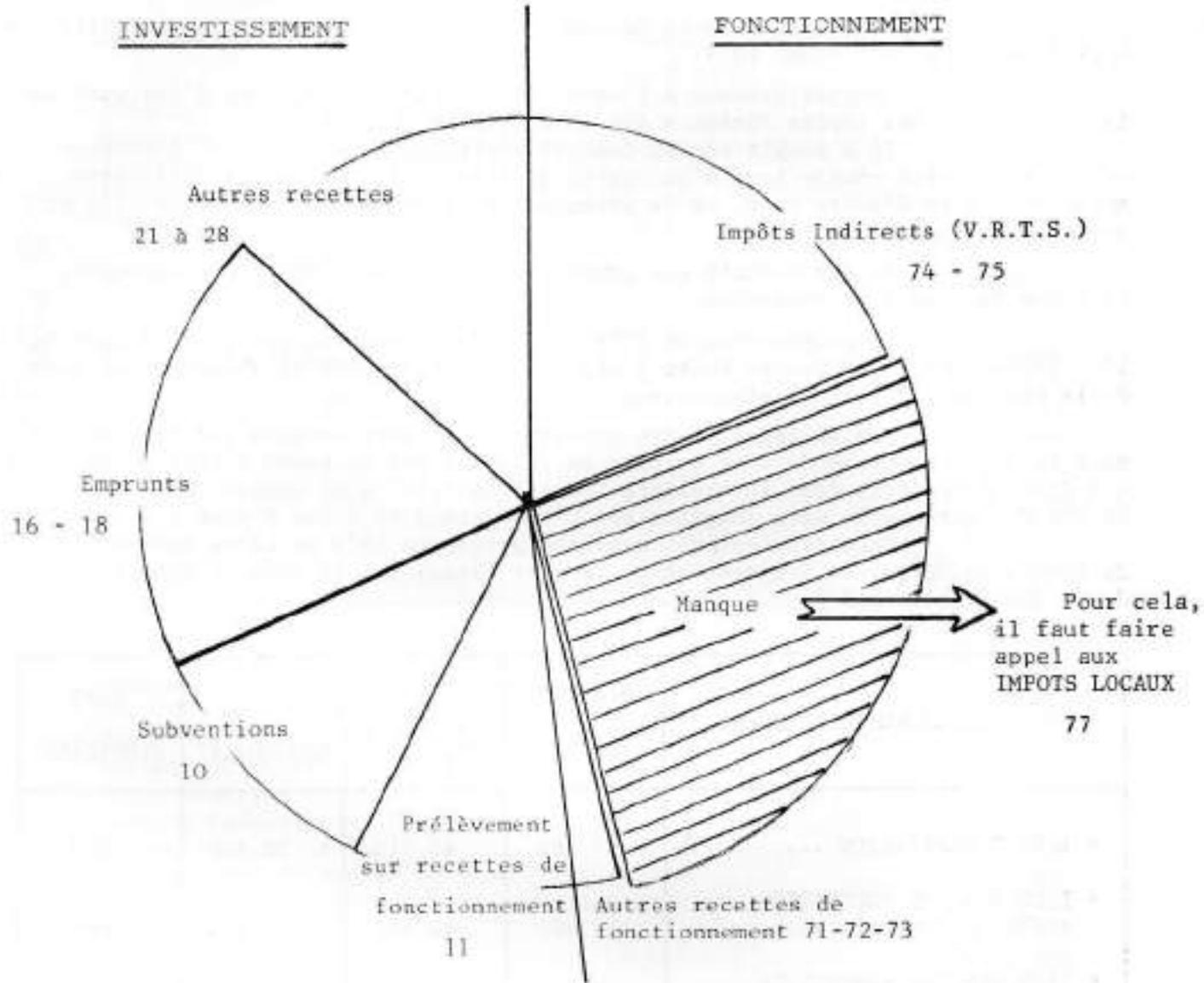
EN 1978



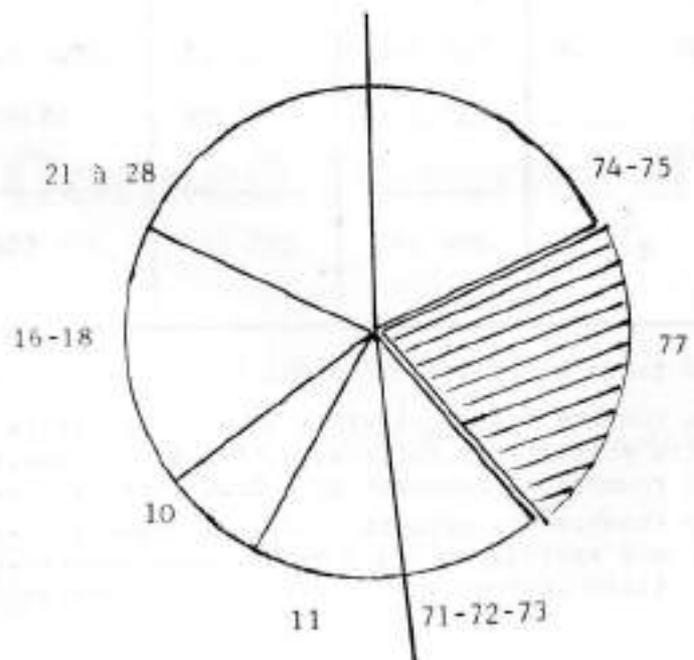
* les chiffres correspondent aux chapitres du budget.

RECETTES

EN 1979



EN 1978



Les Impôts

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des différents impôts locaux pour l'année 1979.

Comparativement à l'année précédente, il convient d'indiquer que la progression des impôts locaux a été d'un taux de 12,26 %.

Il a semblé bon au Conseil Municipal en son entier, d'adopter cette progression compte tenu d'une part, de l'inflation qui avoisinera cette année 11,5 % et d'autre part, de la progression des dépenses départementales et régionales.

Il est certain que payer plus d'impôts n'est jamais agréable, pour vos élus et pour vous-même.

La progression de 1979 couvre donc juste un peu plus le taux de l'inflation. Ce sujet pourra faire l'objet de vos questions et observations lors de la réunion publique d'information.

Par ailleurs, votre attention doit être attirée sur le fait que dans la part communale de l'an dernier ne figurait pas la somme d'environ 90 000 F qui était incorporée dans le chapitre "Part Syndicale" d'un montant global de 96 515 F alors que le même chapitre est d'un montant de 3 762 F pour l'année 1979.

Cela provient des centimes perçus en 1978 au titre du Syndicat de Sioule et Morge. La progression de la part revenant à la commune serait donc de 50 000 F soit 15,3 %.

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMEN- TALE	PART COMMUNALE	PART SYNDICALE
+ TAXE D'HABITATION	87 780	45 615	38 848	389
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	116 686	42 523	68 234	683
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	304 753	123 859	166 465	1 665
+ TAXE PROFESSIONNELLE	184 926	73 715	102 453	1 025
+ TAXES ANNEXES (1)	114 396	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	808 541	285 712	376 000	3 762

(1) Les taxes annexes comprennent :

+ la taxe pour frais de chambre d'agriculture	63 141 F
+ la taxe perçue pour les prestations sociales agricoles	9 398 F
+ la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie	6 235 F
+ la taxe pour frais de chambre des métiers	5 089 F
+ la taxe régionale et taxe spéciale d'équipement	16 505 F
+ cotisation nationale (taxe professionnelle)	14 028 F

Subventions

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS QUI ONT ETE OBTENUES PAR LA COMMUNE POUR 1979

Subventions du Département :

- tout-à-l'égout	90 000 F
- aménagement du local de la Cure	73 000 F
- grosses réparations	20 000 F
- réseau routier	44 000 F
- réfection de Pont et Aqueduc	8 000 F
(Manifaix et Maison Neuve)	
- entretien des bâtiments	5 000 F

Subvention de l'Etat :

- aménagement du Cimetière (allées)	16 000 F
-------------------------------------------	----------

Subvention de la Région :

- local polyvalent	58 000 F
--------------------------	----------

T O T A L 314 000 F

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AUX SOCIETES POUR L'ANNEE 1979.

- Cantine scolaire	16 200 F
- Comité des Fêtes	3 000 F
- Club du 3ème Age	3 000 F
- Foyer Laïc	800 F
- Société de Chasse	500 F
- Union Sportive	500 F
- Anciens Combattants	500 F
- Combattants A.T.M.	500 F
- Lutte contre le cancer	500 F
- Oeuvre des pupilles des Ecoles Publiques	500 F

T O T A L 26 000 F

Conseil Parents d'Élèves

Cette société est l'une des plus jeunes de notre commune. Elle est née en 1962 lorsque la municipalité a mis à la disposition de l'école une salle à usage de cantine.

Son premier souci fut donc d'équiper cette salle et d'assurer la gestion de la cantine.

Son regretté président, Monsieur André DUFRAIGNE, secondé par une dynamique équipe de parents d'élèves réussit en quelques mois à aménager un réfectoire qui fut, à l'époque, le plus moderne de la région.

Au mois d'octobre 1962, la cantine scolaire pouvait donc ouvrir ses portes, permettant bientôt à 95 enfants d'y prendre le repas de midi.



La gestion de la cantine a toujours été et reste la principale activité du Conseil de Parents d'Elèves dont le but est de faire manger les enfants le mieux possible au plus bas prix.

Il a comme ressources :

- le prix du repas : actuellement 6 F par enfants,
- une subvention de la commune (16 200 F pour l'année 1979),
- une participation du FORMA (2 500,54 F pour l'année 1979),
- une subvention départementale de 90 F,
- quelques dons en argent et en nature (que tous les généreux donateurs soient ici remerciés).

Mais les charges sont lourdes :

- salaire et charges de la femme de service,
- achat de matières premières nécessaires à la confection des repas,
- participation à l'entretien et au renouvellement du matériel.

La surveillance est assurée par les membres du corps enseignant qui ont le droit, ce jour-là, de prendre leur repas à la cantine.

Réalisations

ASSAINISSEMENT (tout-à-l'égout)

Par délibération en date du 23 septembre 1978, le Conseil avait confié la réalisation du tout-à-l'égout au Centre d'Etudes Hydrauliques de Monsieur THIODAT, spécialiste réputé s'il en est en Auvergne.

Une première tranche a été débloquée à la session de décembre 1978 du Conseil Général pour un montant de travaux de 310 000 F avec une subvention de 90 000 F. Cette première tranche, comme vous avez pu vous en apercevoir, concerne le Bourg et après soumission, c'est l'entreprise MONTEIL qui a été déclarée adjudicataire du marché, le prix proposé étant le plus bas et les travaux ont commencé au mois d'octobre.

Ces travaux sont suivis de manière constante, tant par la commission communale que par l'adjoint à la voirie, Monsieur Maurice COLAS, que par le représentant du Centre d'Etudes Hydrauliques.

A ce jour, 5 réunions de chantier ont eu lieu et les travaux se poursuivent activement ; le délai de réalisation étant prévu de 3 mois.



Dans les prochains jours, une fois la conduite principale terminée, seront effectués les branchements particuliers et pour ce faire, seront distribués aux habitants concernés, des imprimés qu'ils voudront bien retourner remplis et signés.

Il convient d'indiquer en outre, qu'une demande a été faite auprès du Conseil Général pour que soit programmée en 1980, une nouvelle tranche comprenant le début du réseau de la Gare et la station d'épuration du Bourg.

W.C. PUBLICS

La commune avait confié l'étude de l'implantation de W.C. sur la Place de l'Eglise aux services de l'Equipement de la Subdivision de SAINT-ELOY-LES-MINES.

L'étude a reçu l'acquiescement du Conseil Municipal qui a fort apprécié l'intégration de la construction projetée au site d'implantation, c'est dans ces conditions que les travaux ont été entrepris et réalisés au cours de l'année 1979 et seront complètement achevés lors du branchement sur le réseau de tout-à-l'égout dans les jours suivants.

Cette construction a été menée à bien grâce à la participation de nos entrepreneurs locaux que nous remercions pour le soin apporté à l'exécution des travaux mis à leur charge.



C'est ainsi que le gros oeuvre a été réalisé par Monsieur Maurice CHEVALIER ; le sanitaire par Monsieur Jean-Luc RONGIER ; la ferronnerie par Monsieur Roland GIDEL ; la menuiserie par Monsieur André MARTIN et l'électricité par Monsieur Christian BOISSONNET.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 45 000 F, somme qui peut apparaître modique au vu des difficultés rencontrées et de la reprise d'une grande partie du mur de soutènement.

OUVERTURE DE CHEMINS

Il a été poursuivi, au cours de cette année, l'ouverture de chemins menant à des maisons d'habitation ; c'est ainsi qu'ont été terminés les travaux de mise en forme du chemin des Bruyères et qu'ont été réalisés les travaux d'ouverture du chemin de Montaban par l'entreprise MONTEIL.



Il convient de noter que ces opérations ont pu être menées à bien dans d'excellentes conditions atmosphériques et qu'elles semblent donner satisfaction tant aux riverains concernés qu'aux usagers.

La commune, comme elle faisait précédemment, a fourni les traverses et le fil de fer nécessaires pour la clôture des diverses propriétés.

ORDURES MENAGERES

Comme il vous a été indiqué par voie de presse, le Conseil municipal avait à prendre une décision pour la création d'un syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères. Le Conseil a décidé à l'unanimité d'opter pour la solution de la station de broyage.

Il semble aux dernières nouvelles et après visite du Bois de l'Aumône qu'une majorité de communes se dégagerait pour le système de la décharge contrôlée. Il convient d'indiquer dès à présent, que quelle que soit la solution retenue, le coût de l'opération sera nettement supérieur au coût actuel.

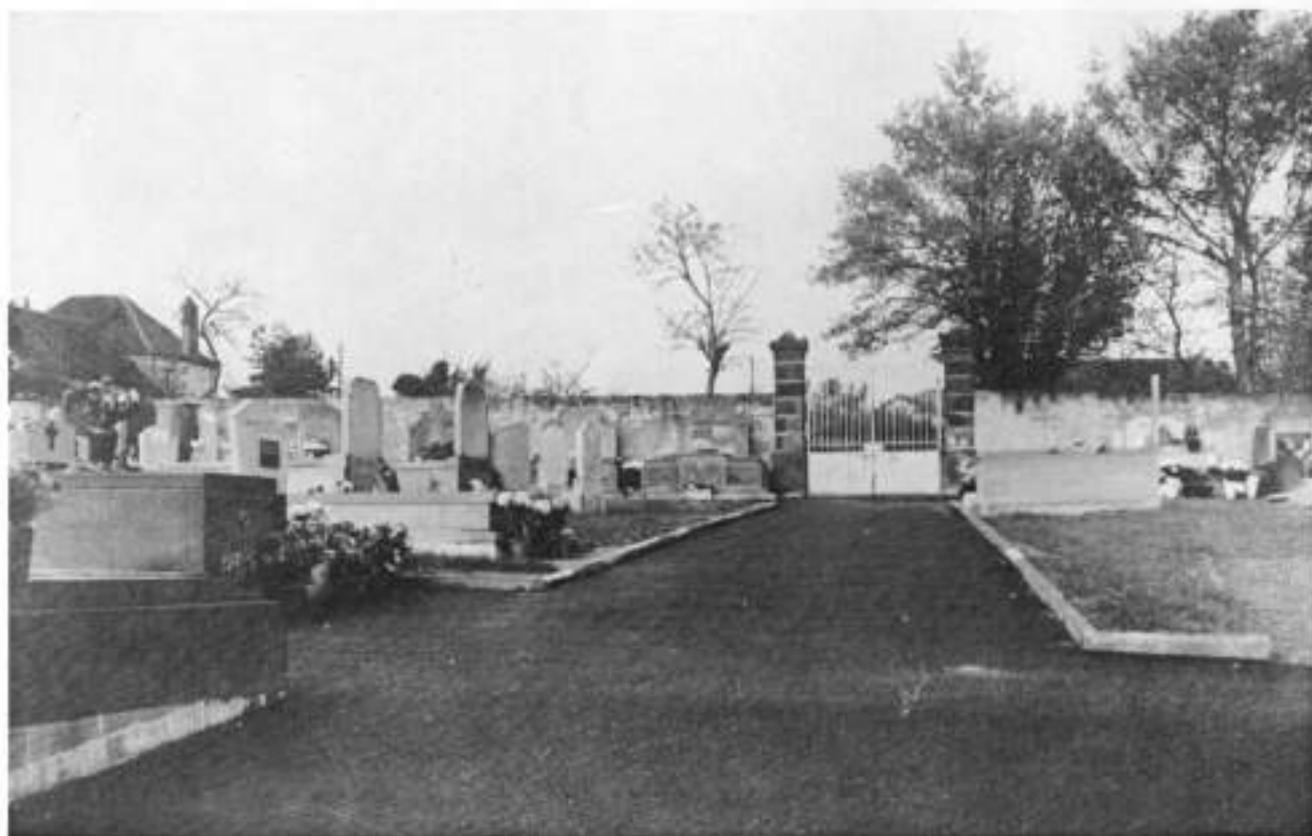
REPARATIONS DU CIMETIERE

Devant l'impossibilité de maintenir en bon état les allées du cimetière et devant les dégradations de plus en plus importantes constatées après chaque orage, le Conseil Municipal a décidé d'aménager les allées de l'ancien cimetière et l'allée centrale du nouveau.

L'étude et les plans ont été faits par les services de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Équipement, Monsieur FOUGEROUSSE et ont reçu l'approbation unanime du Conseil Municipal.

Les travaux ont été réalisés dans d'excellentes conditions et dans un laps de temps très court sous la surveillance des services de l'équipement qui ont bien voulu prêter leur concours à la commune et sous celle de Monsieur Camille BUVAT, 1er Adjoint.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 104 000 F.



Il convient d'indiquer qu'une subvention de 16 000 F vient d'être allouée par l'État, suite à une demande formulée par le Maire auprès des services préfectoraux.

Il est certain que cet aménagement devrait se poursuivre pour les allées du nouveau cimetière et que des travaux très importants seront à envisager pour la restauration des murs tant intérieurs que de clôture sans parler de l'agrandissement rendu indispensable de par l'absence totale de nouvelles concessions.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET EMBELLISSEMENT DU BOURG

Profitant des travaux réalisés pour l'implantation des W.C. publics, il a été procédé à la remise en forme de la Place de l'Eglise, opération rendue possible par l'aide apportée tant par Monsieur Maurice CHEVALIER et son équipe (égalisation du terrain à l'aide d'un tractopelle) que par celle de Messieurs DUFRAIGNE qui ont bien voulu amener gratuitement la terre nécessaire à cette opération.

Le gazon a été semé par Monsieur René BUTRU, employé communal à qui revient de tondre régulièrement ce nouvel espace vert.

Le Conseil a pensé que le fleurissement du Bourg pourrait apporter une note de gaieté et ne manquerait pas d'inciter tous les habitants à le suivre sur ce terrain.

De nombreux bacs ont été ainsi disposés tant à la Mairie qu' à l'Ecole et des plantations furent effectuées Place de l'Eglise et vers le monument au croisement du C.D. 998 et de la route montant à la Place.

ECLAIRAGE PUBLIC.

Un effort important a été fait sur l'éclairage public tant du Bourg, de La Gare que de La Loge.

C'est ainsi que sur la demande faite par le Maire à Monsieur le Sénateur BARROUX, secrétaire général du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme, ainsi qu'auprès de Monsieur le Docteur Jean-Paul TOUCAS, Conseiller Général, Président du Syndicat Electrique de SAINT-ELOY-LES-MINES, la commune a pu obtenir la pose de 10 lampes supplémentaires pour un coût total de 13 335,84 F.

Le Syndicat départemental a pris en charge 40 % de la dépense soit la somme de 5 334,33 F.

La somme restant due soit 8 001,50 F normalement à la charge de la commune a été prise en charge en totalité par le Syndicat d'Electricité de SAINT-ELOY-LES-MINES.

Que les responsables des deux syndicats ci-dessus mentionnés en soient remerciés.

Les services de la mairie vous remercient de leur indiquer, dans les meilleurs délais, les pannes éventuelles ou le fonctionnement de jour de certaines lampes, afin que les réparations et réglage des minuteries puissent intervenir le plus vite possible, évitant ainsi désagrément et gaspillage.

Il se peut que des nouvelles implantations de lampes soient nécessaires ; nous ne pouvons malheureusement pas tout faire en même temps. Veuillez nous faire connaître vos demandes, elles seront prises en considération dans la mesure de nos possibilités.

PROJETS

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL.

La commune est devenue propriétaire du terrain se trouvant en face de la Mairie, et ce, après de nombreuses "péripéties".

En effet, sans parler du pourvoi en cassation tenté par les propriétaires contre l'ordonnance d'expropriation, pourvoi rejeté et condamnant les propriétaires d'une part, à une amende civile de 750 F et d'autre part, à payer et porter 750 F de dommages et intérêts à la commune, un appel fut interjeté contre le jugement de Monsieur le Juge à l'Expropriation, fixant le montant de l'indemnité allouée aux propriétaires à la somme de 76 703 F pour 1 ha 39 a.

La Cour d'Appel a réformé le jugement sans toutefois suivre les expropriés dans leur demande (507 056 F) et a fixé le prix du terrain, toutes indemnités comprises, à la somme de 122 027,50 F se décomposant comme suit :

- indemnité principale 97 622,00 F soit 7 F/m²
- indemnité de réemploi 24 405,50 F

On ne peut que regretter une telle position prise par la Cour d'Appel qui a véritablement méconnu le prix du terrain à LAPEYROUSE.

Quoiqu'il en soit, le prix d'acquisition a été intégralement réglé et la commune se trouve donc, au jour d'aujourd'hui, propriétaire du terrain. Comme quoi, il ne faut jamais désespérer, l'intérêt général devant toujours passer avant l'intérêt particulier, bien entendu, sans spolier les intéressés, ce qui n'était pas le cas en l'espèce.

La commune a donc dans ces conditions déposé à la Jeunesse et aux Sports, un projet d'aménagement du terrain, l'étude et les plans ayant été établis par Monsieur GOLPIER, adjoint de Monsieur FOUGEROUSSE, subdivisionnaire de l'Équipement.

Le montant des travaux envisagés s'élève à la somme de 250 000 F, le dossier devant passer normalement à la session du mois de décembre du Conseil Général, la subvention prévisible étant de 50 % soit 125 000 F.

Les travaux seront donc entrepris normalement au printemps prochain.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE.

Les services de l'Équipement ont étudié à la demande du Maire, un projet d'aménagement de la Place de la Bascule. La réalisation devrait être effectuée au cours de l'année 1980. En effet, suite à une visite annuelle des installations, il s'avère que des réparations indispensables seraient nécessaires pour le poids public, réparations d'un montant très élevé, environ un million d'anciens francs.

Dans ces conditions, le Conseil a décidé la suppression du poids public et l'aménagement de la Place.

OUVERTURE DE CHEMINS.

Les ouvertures de chemins seront poursuivies; pour l'année prochaine, sont programmés : le chemin des Cerisiers et le chemin de Bonnefont.

Le premier cité devrait bénéficier d'une subvention d'un montant de 40 % et le second sera réalisé dans le cadre des crédits alloués au titre du F.S.I.R. (Fonds Spécial d'Investissement Routier).

AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA CURE

L'aménagement du local de la cure a donné lieu à une étude et à des plans exécutés par Monsieur RIBES, les travaux envisagés étant d'un montant de 150 000 F.

La commune a bénéficié d'une subvention de 73 000 F de la part du département.

Le choix des entrepreneurs vient d'être effectué par la commission des bâtiments communaux, choix ratifié par le Conseil Municipal :

Ont été retenus :

- gros oeuvre Monsieur Aimé TOURRET
- menuiserie Monsieur André MARTIN
- sanitaire - plomberie Monsieur Roland GIDEL
- électricité - chauffage Monsieur Christian BOISSONNET
- plâtrerie - peinture Monsieur LAFONTAINE
- revêtement de sols Monsieur DUPRAT

Les travaux devraient normalement commencer à très brefs délais pour être terminés avant l'été prochain.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR UN NOUVEAU CIMETIERE

Devant l'absence totale de nouvelles concessions à concéder, il s'avère indispensable d'acquérir un nouvel emplacement pour l'extension d'un cimetière. Les plans viennent d'être déposés en Mairie, suite à une demande du maire auprès des services de l'Équipement.

Les propriétaires des terrains concernés par cette extension seront prochainement contactés et déjà, un budget est prévu pour cette acquisition.

REMEMBREMENT

Dans sa séance en date du 24 septembre 1977, le Conseil Municipal a décidé, prenant ainsi ses responsabilités devant l'absence de tout autre moyen approprié d'aménagement du territoire de la commune et notamment des chemins ruraux de voter le remembrement et ce, après une réunion d'information à laquelle tout le monde avait été convié.

En l'état actuel des informations, il semble que notre commune soit retenue au programme de 1980 et que la mise en place des différentes commissions devrait intervenir au cours de cette année.

La municipalité s'engage dès à présent à faire en sorte de mettre à la disposition de tous les plus grands moyens d'information et à ce qu'aucune décision ne soit prise sans consultation des intéressés et tout en respectant la protection de la nature et de l'environnement.

TOUT-A-L'EGOUT

Comme précédemment indiqué, il a été sollicité auprès du département le déblocage d'une nouvelle tranche concernant la station d'épuration pour la partie du Bourg et le commencement de réalisation de réseau de La Gare.

En effet, dans le cadre d'une programmation bien précise, il convient d'étaler les différentes réalisations dans le temps pour ne pas trop alourdir la charge financière de la commune et de faire en sorte que cet équipement puisse être réalisé avant que ne commencent les travaux connexes au remembrement.

L'AIDE SOCIALE

DEFINITION DE L'AIDE SOCIALE.

C'est un service public national ayant pour but de venir en aide aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux dépenses médicales, d'hospitalisation, ou de séjour en Maison de Retraite.

L'Etat, les départements et les communes interviennent à des titres divers dans son application.

LE FINANCEMENT DE L'AIDE SOCIALE.

Essentiellement à la charge des communes jusqu'en 1935, l'aide sociale est maintenant organisée dans le cadre du département. Toutes les dépenses sont regroupées dans le budget départemental, elles sont ensuite réparties entre l'Etat, le Département et les Communes. La part de ces dernières est de 37 % pour les cas les plus courants. Dans le cadre départemental, la participation communale est fixée par le Conseil Général, en tenant compte de la population de chaque commune, des impôts qu'elle perçoit, et, pour 10 % seulement, du nombre de ses ressortissants bénéficiaires de l'assistance.

Ceci met en évidence la solidarité entre toutes les communes, qu'elles aient ou non des personnes assistées.

Mais les communes peuvent aussi exercer sur leurs propres ressources une aide facultative sous forme de secours en nature ou en espèces à des personnes dans le besoin.

CONDITIONS D'ADMISSION ET CONSEQUENCES.

L'aide sociale est un droit, mais elle est subordonnée à l'insuffisance des ressources du postulant et de sa famille. Elle n'intervient qu'à titre complémentaire, et après épuisement de tous les autres moyens de Droit, (remboursements de Sécurité Sociale, obligation alimentaire des ascendants et descendants si leur situation leur permet).

On constate que beaucoup de personnes sont mal informées des conséquences qu'entraîne pour eux l'admission à cette forme d'assistance.

Il convient de leur faire connaître que l'Administration peut réclamer aux bénéficiaires le remboursement des sommes versées, par exemple, si leur situation s'améliore, s'ils reçoivent un legs ou un héritage.

Après leur décès, le remboursement est demandé aux héritiers s'ils laissent une succession.

Les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'aide sociale restent leur propriété de leur vivant, mais sont hypothéqués par l'Etat.

DEMANDES D'ADMISSION ET PROCEDURE.

La demande d'admission doit être déposée en Mairie. Le postulant est tenu de fournir le maximum de renseignements concernant ses ressources et celles de sa famille.

Le dossier est alors examiné par le Bureau d'Aide Sociale de la commune, puis transmis par le Maire à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Cet organisme instruit la demande et procède aux vérifications nécessaires.

C'est finalement la Commission Cantonale qui procède au dernier examen du dossier.

La Commission Cantonale se réunit tous les trimestres au Chef-lieu de Canton. Elle est composée de représentants de l'Administration Départementale et des Maires des communes concernées ou de leurs suppléants.

Les décisions d'admission ou de rejet sont prises définitivement en tenant compte de l'avis des parties intéressées.

LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE.

Dans le chapitre des dépenses de fonctionnement, les contingents d'aide sociale atteignent des sommes considérables.

En effet, leur montant s'élevait : en 1977 à31 412 F

en 1978 à38 643 F

Et le budget prévu pour l'année 1979 est de49 000 F

Ceci représente 7,5 % environ de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE.

Ce qui précède montre bien le rôle important et la très grande responsabilité du Bureau d'Aide Sociale au niveau de l'examen des dossiers.

Cet organisme, qu'on appelait naguère "Bureau de Bienfaisance", est placé sous la présidence du Maire.

Ses membres sont nommés par le Sous-Préfets de la façon suivante :

- 4 représentants du Conseil municipal, pour la durée de leur mandat,
- 3 représentants de l'Administration, choisis sur une liste proposée par le Maire, nommés pour une durée de 4 ans.
- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales, nommé également pour 4 ans.

Après le dernier renouvellement qui a eu lieu au 1er janvier 1979, le Bureau d'Aide Sociale est composé comme suit :

COLAS Maurice)	
GUILLOT Henri)	
MEUNIER Paul)	Représentants du Conseil Municipal
PERRIN Henri)	
JAMBRUN Maxime)	
MANSERI Daniel)	Représentants de l'Administration
TOURRET Roland)	
GUILLOT Marcel)	Représentant des Associations Familiales

Lorsqu'une demande d'admission est déposée en Mairie, tous les membres du B.A.S. sont convoqués et se réunissent pour examiner le dossier.

Depuis le début de l'année, 18 demandes ont été étudiées et transmises aux Services Départementaux (74, boulevard Côte Blatin à CLERMONT-FD).

Actuellement, 15 personnes de la commune sont bénéficiaires de l'Aide Sociale totale ou partielle.

Renseignements utiles

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

MAIRIE DE LAPEYROUSE (Tél. 52.00.79)

La Mairie est ouverte au public les :

- lundi de 14.00 à 17.00 Heures
- mardi de 14.00 à 18.00 Heures
- mercredi de 14.00 à 17.00 Heures
- vendredi de 14.00 à 17.00 Heures
- samedi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 18.00 Heures

BUREAU DE POSTE DE LAPEYROUSE (Tél. 52.00.00)

Le bureau de poste est ouvert les :

- lundi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.00 Heures
- mardi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.00 Heures
- mercredi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.00 Heures
- jeudi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.00 Heures
- vendredi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.00 Heures
- samedi de 9.00 à 12.00 Heures

PERCEPTION DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE (Tél. 85.09.24)

La perception est ouverte au public les :

- lundi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures
- mardi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures
- mercredi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures
- jeudi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures
- vendredi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures

CREDIT AGRICOLE DE SAINT-ELOY-LES-MINES (Tél. 85.06.90)

Le bureau est ouvert les :

- mardi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 18.00 Heures
- mercredi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 18.00 Heures
- jeudi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 18.00 Heures
- vendredi de 9.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 18.00 Heures
- samedi de 8.00 à 12.00 Heures et de 14.00 à 17.30 Heures

Le bureau de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE est ouvert les :

- mardi de 9.30 à 12.00 Heures
- jeudi de 9.30 à 12.00 Heures

COOPERATIVE AGRICOLE DOMAGRI

Le magasin de LAPEYROUSE (Tél. 52.00.88) est ouvert les :

- mardi matin
- jeudi matin

P E R M A N E N C E S

BIBLIOTHÈQUE

Les habitants de la commune peuvent emprunter gratuitement des livres fournis par la Bibliothèque Centrale de Prêt de CLERMONT-FERRAND, en s'adressant au secrétariat de Mairie, aux heures d'ouverture.

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

+ Permanence de l'Assistante Sociale :

- . Mairie de LAPEYROUSE : le premier mardi de chaque mois, de 10.00 à 12.00 Heures.
- . MONTAIGUT (Maison de Retraite) : le troisième mardi de chaque mois, de 10.00 à 12.00 Heures.
- . SAINT-ELOY-LES-MINES, 18, route des Bayons, (Tél. 85.09.64)
Tous les samedis matins (sauf le samedi suivant le deuxième vendredi)
de 10.00 à 12.00 Heures.

+ Permanence du Contrôleur :

- . MONTAIGUT (Salle de la Mairie) : le deuxième mardi de chaque mois, de 10.00 à 12.00 Heures.

SECURITE SOCIALE (Régime Général)

+ permanences des assistantes sociales :

- . SAINT-ELOY-LES-MINES, Dispensaire (Tél. 85.05.52)
 - le mardi matin
 - le jeudi matin

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DOME

- + permanence à ST ELOY LES MINES, 18 route des Bayons
 - tous les jeudis de 9.00 à 12.00 Heures.

PERCEPTION

- + permanence à SAINT-ELOY-LES-MINES
 - tous les vendredis de 8.00 à 12.00 Heures.

CREDIT AGRICOLE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

Le camion-bureau passe à LAPEYROUSE, les premier, troisième et éventuellement cinquième jeudi du mois.

- LIEUX D'ARRET :
- Maison Rouge : 10 Heures 15
 - Bourg Mairie : 10 Heures 30
 - La Gare : 11 Heures 15

Quelques Formalités

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR
Carte Nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos, 1 timbre fiscal 30F ancienne carte, autorisation parentale
Passeport	Mairie du domicile	2 photos, 1 timbre fiscal 100F
Extrait de casier judiciaire	Greffe du T.G.I du lieu de naissance	Etat Civil et adresse
Certificat de nationalité française	Greffe du T.I. du domicile	livret de famille et toute pièce prouvant la nationalité
Carte d'électeur	Mairie du domicile	pièce d'identité
Fiche d'Etat Civil	Mairie du domicile	livret de famille
Demande d'alignement Permission de voirie	Mairie du domicile	Plan de situation
Autorisation de sortie de territoire pour enfants mineurs (français)	Mairie du domicile	Autorisation du chef de famille
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	
Certificat de vaccination	Mairie du domicile	Carnet de vaccinations
Certificat de vie	Mairie du domicile	livret de famille
Extrait ou bulletin de naissance mariage, décès	Mairie du lieu de Nais. Mar. Décès	Indiquer nom, prénom, date de Nais. Mar. Décès
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	livret de famille et certificat de décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	livret de famille et certificat du praticien
Copie conforme	Mairie du domicile	la copie et l'original

